



COMITE SYNDICAL DU SYMALIM

Jeudi 11 février 2021 – 14h00

PROCES-VERBAL

Le Comité syndical du SYMALIM s'est réuni le jeudi 11 février 2021 à 14h00. Exceptionnellement, il s'est réuni à L'Ecole Supérieure d'Architecture de Lyon (3 rue Maurice Audin, 69120 Vaulx-en-Velin), pour respecter le cadre des mesures sanitaires liées au COVID.

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué·e

MÉTROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5,5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DÉPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 2 + 1
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2

	M. MELLET	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1 + 5 + 3
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :

M. Chapuis à Mme Creuze
Mme Dehan à M. Athanaze
M. Goubet à M. Gaitet
M. Ladouce à M. Gaitet
M. Quiniou à M. Vincent (Métropole de Lyon + Ville de Meyzieu)

Puis à partir de 15h30 :

M. Gomez à M. Fischer
Mme Goust à M. Athanaze

Participaient également à la réunion :

SYMALIM : Mme Sibué, M. Trillat, Mme Tourvieille, Mme Vital
SEGAPAL : M. Maury
Métropole de Lyon : M. Poullain, M. Sabatier
Ville de Lyon : Mme Cuisson

Madame Catherine CREUZE, Présidente du SYMALIM, ouvre la séance à 14h10 après vérification du quorum.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Madame la Présidente explique le contexte qui nous fait tenir cette réunion à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon (ENSAL). Elle rappelle par ailleurs que c'est un partenaire de longue date du Grand Parc, qui constitue un terrain d'étude sans fin pour les étudiants et leurs professeurs.

Elle laisse la parole à Mme Nathalie MEZUREUX, Directrice de l'Ecole qui nous accueille aujourd'hui.

Mme MEZUREUX remercie la Présidente et se félicite d'accueillir les élus du territoire dans le cadre de cette école. Elle rappelle les liens entre le Grand Parc, enjeu intéressant pour l'urbanisme, et l'ENSAL. Elle signale que des sacs en tissus avec des informations sur l'ENSAL sont disponibles pour chacun des présents.

Suite à cette présentation, Mme la Présidente souhaite aussi informer les élus de la présence du futur Directeur de la SPL Segapal, M. Guillaume MAURY, qu'elle invite à se présenter.

M. MAURY annonce qu'il arrivera à la SPL SEGAPAL le 15 avril 2021. Il remercie la Présidente de l'avoir invité à rencontrer l'équipe et les élus du SYMALIM et à suivre les échanges.

Présentation de la stratégie-guide Grand Parc 2030

Mme la Présidente annonce qu'un point de présentation de la Stratégie-guide « Grand parc 2030 », document cadre réalisé avec la participation des élus, techniciens Symalim, Segapal et autres partenaires, au début du précédent mandat est prévu à ce Comité.

Cette stratégie-guide qui s'appuie sur les 4 vocations-socles du Grand Parc nous semble une base intéressante dans la démarche d'élaboration de notre plan de mandat.

C'est l'Agence d'urbanisme de Lyon, qui avait travaillé à l'époque avec le Symalim et qui accompagne le syndicat sur différents sujets, qui va réaliser cette présentation.

Elle laisse donc la parole à Mme Claire BOISSET et Mme Morgane MOREAU pour faire un résumé de ce document avant un temps d'échange sur le sujet.

La stratégie-guide Grand Parc 2030 ainsi que sa déclinaison sur les Espaces Naturels et Agricoles sont disponibles à l'entrée de la salle. Ils sont consultables sur le site internet www.grand-parc.fr et avaient été remis à chacun dans le sac de bienvenue lors du Comité d'installation le 17 septembre 2020.

*La présentation PowerPoint de l'Agence d'urbanisme de Lyon est jointe en annexe.
Lien vers le rapport d'étonnement en période post-confinement sur le Grand Parc Miribel Jonage :
<https://www.urbalyon.org/fr/lagence-en-ecoute-et-en-proposition-covid>*

Mme la Présidente remercie l'Agence d'Urbanisme pour cette présentation. Elle donne la parole aux élus pour réagir et échanger sur cette présentation.

M. BRISSARD s'interroge sur le mot « tourisme » qui dans sa définition est associé à la notion de nuitée. Cela ne peut être le cas sur le Grand Parc aujourd'hui, mais la question d'un possible hébergement sur le parc est à prendre en compte.

M. VIEIRA questionne l'Agence d'Urbanisme sur leur rapport pendant la période de post-confinement au Grand parc quand ce dernier n'était ouvert qu'aux piétons et modes doux : que ressort-il de cette étude sociologique ?

Mme BOISSET répond qu'il ne s'agissait pas alors d'étude mais plutôt d'un rapport d'étonnement avec leurs propres impressions (Cf. *lien de téléchargement*). Elles ont pu observer qu'un public familial venait alors au parc en vélo et qu'il y avait une pratique de personnes qui n'avaient apparemment pas l'habitude de faire du vélo. Cela soulève la question d'une promotion de la pratique du vélo/modes doux sur le parc et d'un accompagnement aux changements d'usages.

M. TRILLAT ajoute que sur les comptages, on a doublé les records précédemment obtenus sur des jours fériés ou des gros week-ends.

Mme TERRIER demande si on a pu identifier les lieux où les gens se garaient de manière dangereuse (ce qu'elle a pu remarquer pendant cette période).

Mme SIBUE répond que les services du SIS (surveillance) et SAGEP (entretiens des espaces verts) ont identifié ces secteurs de stationnement dangereux et qu'on pourrait peut-être récupérer un bilan.

M. VINCENT relève qu'une autre « opportunité » de voir le parc autrement a eu lieu très récemment avec les inondations et la fermeture du gué du Morlet. Cela a entraîné la fermeture du « shunt », sujet qui doit faire l'objet d'une réflexion aussi.

M. VIEIRA ajoute que cela a interrompu le cheminement cycle, et sans possibilité de report sur d'autres voies dans ce cas-là, ce qui est un problème.

M. THIEBAULT relève deux aspects qui le perturbent un peu :

- la sensation qu'on ne parle pas assez de la population de proximité qui vient tous les week-ends pique-niquer, se baigner quand il fait beau... et qui représente quand même la plus grosse partie des usagers actuels du parc,
- sur la question du trafic pendulaire, cela permet d'éviter les embouteillages du Nœud des îles, qui sont un énorme problème pour les andinois qui travaillent sur Lyon.

M. VIEIRA répond d'abord sur l'aspect social dans lequel il rejoint les propos de M. THIEBAULT. Il ne faudrait pas casser / accentuer la précarité en rendant le parc uniquement accessible aux modes doux. Pour certains, c'est comme leur jardin, et il faut bien sûr en tenir compte dans les projets futurs.

Cependant sur le transit, le Grand Parc n'a pas la vocation d'être une voie supplémentaire au Nœud des îles. Il ajoute que l'addition de voies n'a en réalité pas d'incidence sur la fluidification du trafic (c'était une problématique similaire sur le projet d'Anneau des sciences).

Mme GROSPERRIN dit qu'il n'est pas concevable que le Grand Parc soit un itinéraire de délestage ; il s'agit d'un problème auquel il faudra trouver des solutions mais ces solutions sont au-delà du périmètre du parc.

M. THIEBAULT précise que son message a été mal compris. Il signalait simplement que l'itinéraire par le parc est d'ores et déjà utilisé comme tel, qu'il y a un besoin dont il faut tenir compte.

M. GAITET dit que c'était la politique de l'ancienne majorité à la Métropole de Lyon mais qu'on a déjà ajouté des camions sur l'A42 avec le contournement Est, que l'Ouest ne se fera pas et qu'au final c'est toujours l'Est et l'Ain qui prend tout.

Mme GROSPERRIN trouve qu'il y a des contradictions visibles entre les différents slides : le développement du tourisme s'oppose au besoin de préservation. Ce sont des sujets à retravailler ensemble.

Mme GOUST explique qu'une Commission Eco-citoyenneté a été mise en place dans ce nouveau mandat et qu'un des objectifs est justement qu'on travaille sur l'accueil des publics existants : qu'est-ce qui est proposé aujourd'hui sur le Grand Parc et pour qui. A partir de là, il s'agit de voir comment on peut mieux cibler le public non touché par les animations, événements... pour réussir à le toucher et ainsi réussir à toucher des gens qui sont là (souvent de milieux sociaux défavorisés) et qui ne viennent pas au parc pour l'éco-citoyenneté ou la protection de la nature mais qu'on peut sensibiliser. C'est une vraie piste de travail entamée cette année.

Sur la question du tourisme, on ne parle pas forcément de « surtourisme », mais ça peut être un tourisme de passage ou une forme de tourisme qui vient pour l'éducation à l'environnement. Il y a des flux de gens à gérer, à identifier. Parler d'approche touristique ne renie en rien la vision des 3 zones (avec un gradient de plus en plus naturel vers l'amont). Par exemple, le cyclotourisme avec la ViaRhôna notamment s'intègre dans les zones jaune/orange. Il faut mener la réflexion, anticiper sans se laisser déborder.

Mme la Présidente pense que le public de cet été particulièrement a été une opportunité supplémentaire d'être un « jardin » pour les habitants proches. Quand on parle de tourisme c'est parce que l'accueil de L'atol' a déjà un rôle « d'office de tourisme », le passage de la ViaRhôna fait qu'il y a déjà une demande de « cyclotourisme ». On peut découvrir quelque chose proche de chez soi et le Grand Parc (L'atol' – L'îloz') peut faire partie de ces lieux de « tourisme local ».

Mme SIBUE rappelle que cette stratégie-guide a été élaborée lors de l'ancien mandat (2014-2018). Il est donc normal qu'une appropriation ou que des amendements se fassent. L'idée de présenter cette stratégie était de montrer qu'un travail de prospection avait été réalisé et peut servir pour élaborer un nouveau plan de mandat, évidemment différent. Si les 4 vocations restent un socle, les axes de la Stratégie-guide, s'ils étaient rédigés aujourd'hui, seraient probablement déclinés différemment.

Mme la Présidente souligne qu'elle est contente de voir que l'idée de lieu de formation était déjà visible à l'époque de la constitution de cette stratégie-guide.

Mme la Présidente remercie les personnes présentes pour ces échanges. Il s'agit maintenant d'entamer l'ordre du jour. Il y a peu de délibérations mais un dossier important avec le rapport d'orientation budgétaire.

Elle désigne M. VIEIRA comme secrétaire de séance et énonce les pouvoirs.

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2020

M. VIEIRA remarque qu'il est arrivé en retard mais il était bien présent alors qu'il est barré dans la liste, et à la fin du compte-rendu dans ses propos, il relève une erreur matérielle (un « le » en trop).

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2021-001 **Compte rendu des actes de gestion de la Présidente**

Madame la Présidente présente cette délibération.

A l'unanimité, le Comité Syndical PREND ACTE de la décision prise par Madame la Présidente, exposée en séance concernant le marché de travaux du belvédère d'Herbens.

2021-002 **Rapport d'orientation budgétaire 2021 (ROB)**

Madame la Présidente donne la parole à Mme TOURVIEILLE pour présenter ce rapport.

*Le ROB a été envoyé via Dematis en annexe à l'ordre du jour.
La présentation faite en séance est jointe en annexe à ce procès-verbal.*

Mme TOURVIEILLE précise que cette présentation se décompose en 3 parties :

- l'analyse financière du Symalim,
- les éléments d'éclairage sur le contexte financier du Syndicat avec les résultats d'une étude commandée par la Métropole de Lyon pour le compte du Symalim auprès du cabinet d'audit KPMG,
- les grandes orientations pour l'exercice 2021.

M. VIEIRA demande sur la part de financement versée pour les investissements, si c'est la SPL SEGAPAL qui choisit les chantiers à faire.

Mme TOURVIEILLE explique que le choix des investissements est vu dans le cadre du Comité de suivi de la DSP. L'objectif de ces deux enveloppes était d'éviter de passer à chaque fois par un mandat de maîtrise d'ouvrage. Cela concerne des travaux de gros entretien et de renouvellement sur les biens immobiliers et mobiliers inclus dans le périmètre de la DSP et qui correspondait précédemment à des « mandats divers ».

Mme SIBUE ajoute que cela permet une meilleure souplesse dans la gestion.

Mme TOURVIEILLE continue avec la présentation de l'audit du Cabinet KPMG

M. ATHANAZE demande sur l'expertise financière, ce qu'on entend par « gestion des espaces naturels », ce sont en fait tous les espaces extérieurs ?

Mme SIBUE répond que oui, le terme approprié est « espaces extérieurs » soit les pelouses, espaces naturels mais aussi espaces publics équipés, le chemin de halage par exemple. Cette reformulation avait d'ailleurs été demandée au prestataire.

Mme TERRIER remercie Maud TOURVIEILLE pour cette présentation efficace qui montre que la situation est plus que délicate. Au niveau du fonctionnement d'abord, le Symalim a besoin d'être accompagné par les collectivités territoriales dont le syndicat dépend presque exclusivement, et ce quel que soit la taille de la commune ou du département. Chaque collectivité présente au Symalim reconnaît l'importance du Grand Parc. On ne peut pas laisser perdurer cette situation sans mettre en danger ce site remarquable.

M. ATHANAZE dit qu'en tant que nouvel élu de la Métropole, on arrive dans un contexte compliqué où l'on nous met les problèmes sur le dos. Certes, la Métropole de Lyon a mis en place le chantier « marge de manœuvre » suivi par toutes les autres collectivités du Symalim, côté Rhône ou Ain (qui ont alors elles aussi baissé leur subvention au Symalim).

Sur l'investissement, le sauvetage est venu de la Métropole de Lyon dès 2019 avec une subvention exceptionnelle. Aujourd'hui, la Métropole de Lyon a entendu cette situation, elle souhaite donc plus que doubler son investissement annuel. Elle apporte 90% des participations d'investissement et doit se rapprocher du Département de l'Ain [*seule autre collectivité à abonder en Investissement*] pour que cela évolue.

La Métropole est aussi éventuellement prête à augmenter sa participation en fonctionnement. Mais si la Métropole de Lyon augmente, toutes les collectivités doivent augmenter (*Cf. Statuts du Symalim*).

On se positionne sur le scénario 2, qui est en fait le minima. En contrepartie, on attend des scénarii de travail, en matière de réduction des coûts et/ou en matière d'aménagement. On constate aujourd'hui que les activités de L'atol' sont toutes déficitaires sauf la baignade. Il y a donc à s'interroger sur le modèle. On hérite d'une situation qu'il faut gérer tous ensemble.

M. VIEIRA dit que M. MAURY arrive au bon moment. Il salue le travail de Mme TERRIER pour que le Grand Parc puisse assurer ses missions. La remise à niveau des finances du syndicat est nécessaire, on le souhaite au niveau de la Métropole de Lyon. Mais la ré-interrogation des activités doit aussi se faire. Il faut définir ce qui est au cœur du projet de mandat et ce qui l'est moins.

M. GAITET dit que le Département de l'Ain serait d'accord pour augmenter sa participation de fonctionnement mais que sur l'investissement, il faut prendre le temps de la réflexion car cela représente une somme importante.

Mme REVEYRAND souhaite souligner que si la plage de L'atol' n'est pas déficitaire c'est parce qu'il y a eu des investissements. On doit donc s'atteler à une analyse des activités : il y a la question de savoir si ce sont des activités de « loisirs nature » qui correspondent à nos ambitions mais il faut aussi regarder dans quelle mesure un investissement sur une activité pourrait y amener un bénéfice.

M. VIEIRA dit que le problème n'est pas en soi que l'on soit déficitaire si cela répond à une des missions du Grand Parc, mais la question est de savoir si cette ligne (à savoir les activités actuelles) est en phase avec les objectifs de services publics qu'on se donne.

M. THIEBAUT trouve que l'analyse manque de fond, il y a peu de discussion sur l'amélioration des recettes. Sur la possibilité de parking payant par exemple. Il rejoint le camp des pragmatiques : quelles dépenses peut-on se permettre versus leur intérêt culturel, économique, ... C'est à revoir point par point.

Mme SIBUE explique qu'aujourd'hui, on se saisit du DOB pour préparer l'année 2021, tout en raisonnant sur les deux prochaines années (2021 et 2022) pour avoir un éclairage qui permettra la construction du budget 2021.

Mais il y a une double utilité : cet éclairage de début de mandat donne le cadre de la contrainte permettant de construire le Plan de mandat. Et c'est dans le cadre de réflexion sur le plan de mandat, qu'il y a effectivement les missions/activités à définir.

Mme TOURVIEILLE explique que si on utilise le reste d'autofinancement du Symalim en 2021, on n'aura plus rien en 2022, donc il faut y réfléchir dès maintenant.

M. BENZEGHIBA revient sur le fait que les participations 2018 des communes au Symalim soient identiques à celles versées en 2008, soit aucune évolution en 10 ans. Cela interroge. On a un vrai retard qui ne permet pas de passer de seuil ni de valoriser à leur juste prix les prestations réalisées auprès des cibles définies. Il rappelle également que les activités sont déficitaires du fait de leur nature même, il faut savoir l'accepter mais jusqu'où. C'est cela qu'il faut définir : prioriser et mettre en avant. C'est déjà ce qu'on fait pour L'îloz' ou l'ALSH : on chiffre et on définit jusqu'à quel coût on va.

Sur l'investissement, la question première est la priorisation. Il y a une réflexion à avoir sur l'offre de service de L'atol' mais ce n'est pas pour ça qu'il faut en oublier les autres pans d'activités.

Sur la question des « cibles », il ne pense pas qu'il y ait de distinctions à faire (la population qui vient pour des barbecues, ceux qui viennent pour des activités, ...) Pour lui, il faut proposer une offre pour l'ensemble des publics.

Mme TERRIER dit qu'il faut vraiment différencier le fonctionnement de l'investissement.

Elle souhaite que les élus aient en tête le tableau de projection des participations en fonctionnement (Cf. *tableau ci-après*). Il faut permettre à l'équipe en place d'aller chercher des partenaires, de nouveaux financements et de construire le projet... Il faut passer ce cran avant de pouvoir passer les autres.

Sur l'investissement, il n'y a que 2 collectivités financeuses : la Métropole de Lyon et le département de l'Ain. Pour l'Ain, la volonté actuelle est d'accompagner les sites sur les Espaces Naturels Sensibles sur des actions précises. Là-dessus, il faut travailler ensemble et prioriser.

Participations statutaires de fonctionnement en fonction des statuts en vigueur

Collectivité	% PSF (art 5 des statuts)	Montant PSF actuel	SC1	SC2	SC3
Métropole de Lyon	56,93%	2 508 023 €	2 712 971 €	2 796 658 €	2 796 658 €
Lyon	15,22%	670 510 €	725 302 €	747 675 €	747 675 €
Villeurbanne	9,28%	408 826 €	442 234 €	455 875 €	455 875 €
Département de l'Ain	4,35%	191 637 €	207 297 €	213 692 €	213 692 €
Vaulx-en-Velin	3,79%	166 967 €	180 611 €	186 182 €	186 182 €
Meyzieu	3,52%	155 072 €	167 744 €	172 918 €	172 918 €
Décines-Charpieu	3,06%	134 807 €	145 823 €	150 321 €	150 321 €
CCMP	2,27%	100 004 €	108 176 €	111 513 €	111 513 €
Jonage	0,53%	23 349 €	25 257 €	26 036 €	26 036 €
Miribel	0,30%	13 216 €	14 296 €	14 737 €	14 737 €
Jons	0,29%	12 776 €	13 820 €	14 246 €	14 246 €
Beynost	0,16%	7 049 €	7 625 €	7 860 €	7 860 €
Saint-Maurice-de-Beynost	0,13%	5 727 €	6 195 €	6 386 €	6 386 €
Neyron	0,09%	3 965 €	4 289 €	4 421 €	4 421 €
Niévroz	0,05%	2 203 €	2 383 €	2 456 €	2 456 €
Thil	0,03%	1 322 €	1 430 €	1 474 €	1 474 €
TOTAL	100,00%	4 405 k€	4 765 k€	4 912 k€	4 912 k€
Evolution			360 k€	507 k€	507 k€

Mme la Présidente dit que l'alerte est portée au syndicat depuis plusieurs années et l'est aujourd'hui devant les nouveaux élus. Il est nécessaire pour pouvoir construire le budget 2021, d'avoir une vision claire et partagée sur la mise en œuvre de la revalorisation des participations de collectivités membres pour les prochaines années.

Cela permettra, suivant ce qui peut être fait dès cette année et en fonction d'un engagement à prendre pour 2022, de recourir plus ou moins aux excédents qui permettent à eux seuls, depuis plusieurs années d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Elle souligne en plus que cette année, ils constituent le seul levier d'autofinancement pour abonder aux investissements.

Dans le rapport d'orientation budgétaire, il est aussi proposé de ne pas recourir à l'emprunt malgré cette situation difficile du syndicat.

Enfin, le rapport souligne l'importance de rechercher d'autres financements, et de remise à plat de nos statuts pour réviser la répartition des participations et de la gouvernance. Mais cela requiert de la mobilisation en matière de ressources humaines pour laquelle nous devons aussi répondre présents.

Elle demande à chaque membre du comité syndical de partager cet objectif et à chaque collectivité membre :

- de s'engager sur une revalorisation au plus tard en 2022,
- de le faire à statuts constants pour l'instant mais dans la perspective d'une révision de nos statuts à mener ensemble,
- d'indiquer quelle première marche peut être franchie dès 2021, dans le cadre des budgets primitifs ou supplémentaires des collectivités.

Mme TOURVIEILLE poursuit la présentation avec les grandes orientations pour l'exercice 2021 (slides 21 à 23)

Grandes masses financières 2021 – Section de fonctionnement

Participations statutaires de fonctionnement (statu quo 2020)	4 403 k€
Autres recettes	320 k€
Total des recettes réelles	4 723 k€
Total des recettes d'ordre	303 k€
Total des recettes de fonctionnement	5 026 k€
Compensation de service public- DSP	3 395 k€
Charges de personnel	390 k€
Remboursement des intérêts emprunt	226 k€
Dotations aux amortissements	480 k€
Maintenance navette du Canal (arrêt exploitation)	60 k€
Taxes foncières	70 k€
Indemnités élus	48 k€
Faucardage Grand Large	50 k€
Fluides et entretien divers	40 k€
Assurances	25 k€
Divers	30 k€
Dépenses déjà engagées	4 814 k€

Marge de manœuvre de 200 K€, hors excédent, pour mettre en œuvre les orientations souhaitées

M VIEIRA demande si cette marge de manœuvre de 200 K€ sera versée à la section d'investissement.

Mme TOURVIEILLE répond qu'une fois les dépenses structurelles du Symalim honorées, il reste 200K€ de « marge » mais sans aucune inscription de dépenses supplémentaires. C'est-à-dire que les années précédentes, c'est avec ce delta qu'on payait certaines dépenses comme la subvention à l'association Woodstower, ... Si on verse ce delta à l'investissement, on ne fait plus rien.

Mme SIBUE ajoute que quand on parle de « marge de manœuvre », cela veut dire qu'on remet tout à plat soit par exemple l'idée même de subventionner le festival Woodstower, de faire faire des études à l'Agence d'urbanisme de Lyon,... Ce delta ce sont des actions qui étaient inscrites au budget les années précédentes et que l'on réalisait mais ce sont les seules actions sur lesquelles les élus ont la main, donc le choix de dire oui ou non.

Le reste, c'est essentiellement la subvention d'équilibre versée à la SPL Segapal. Les élus peuvent faire le choix d'arrêter des activités mais en termes de délai, cela ne résout pas les problèmes pour 2021, ni même 2022. Ce n'est pas la même temporalité.

Mme GROSPERRIN dit que l'on ne peut pas rediscuter des participations des membres sans parler du projet.

Mme SIBUE explique qu'à ce stade, on parle uniquement de déficit structurel du Symalim, même pas encore de projet. Il y a eu des réalisations avec des emprunts sur les mandats précédents et aujourd'hui, il n'y a plus de possibilité d'investissement pour des projets. On ne fait plus aucune réalisation, on essaie juste de maintenir l'état du patrimoine, sans en avoir réellement les moyens.

Aujourd'hui, si l'on parle de revalorisation, ce n'est pas pour faire mieux, c'est juste pour pouvoir faire.

Mme TOURVIEILLE rappelle que le syndicat a engagé une politique de désendettement depuis plusieurs années (malgré ses répercussions sur la capacité d'investissement) et que malgré cela, sa capacité de désendettement reste de 19 ans. On serait une commune, on aurait été mis sous tutelle.

M. ATHANAZE dit qu'effectivement on ne peut pas se contenter de « mesures cosmétiques », on ne pourra pas reconstruire en 1 mois. La Métropole de Lyon est prête à faire un geste en fonctionnement en augmentant

sa participation de 8-9%. Mais est-ce que tout le monde [*les autres collectivités*] est prêt à faire cet effort dès 2021 ?

M. GAITET demande si on a les positions des Ville de Lyon et Villeurbanne, qui après la Métropole sont les 2 autres plus gros financeurs.

M. FISCHER se demande si les communes seront en capacité d'abonder, notamment avec les répercussions actuelles du COVID. Avant de savoir si les budgets communaux veulent, il faut savoir si elles peuvent l'absorber. Il faut effectivement offrir une visibilité au budget du Symalim mais le problème aujourd'hui est que cette visibilité, les communes ne l'ont pas sur leur propre budget.

M. VIEIRA comprend les propos de Pierre (Athanaze) et Anne (Grosperin) sur l'importance du projet mais en même temps, le projet dépend des finances. Dans le cadre de sa commission [*accessibilités & déplacements*], les projets existent (notamment pour les continuités modes doux) mais on n'a pas de moyens financiers pour les mettre en œuvre.

M. BRISSARD souscrit au fait de prendre une décision en 2021 pour concevoir l'année 2022. Les discussions à venir sur le projet seront importantes, il faut voir si les communes trouvent un sens à leur participation. La ville de Villeurbanne donne effectivement beaucoup avec le cumul des participations de l'ancien Symalim et de l'ancien syndicat du Canal de Jonage.

Mme TERRIER entend que les communes, comme toutes les collectivités, ont été impactées par la loi finances et le COVID. Mais elle alerte sur les tableaux présentés et les sommes attendues qui restent assez faibles pour la majorité des communes du syndicat vis-à-vis de leur propre budget de fonctionnement.

Soit on va chercher une hausse des participations, soit les collectivités membres du Symalim ne peuvent ou veulent pas (ou les deux), et le seul moyen de trouver de l'argent (pour juste fonctionner) sera de faire un Avenant à la DSP.

Mme SIBUE rappelle que, si les services des collectivités ont besoin d'informations ou d'échanges sur la situation financière du Symalim, il ne faut pas hésiter à se rapprocher de l'équipe.

A l'unanimité, le Comité Syndical PREND ACTE du rapport relatif aux orientations budgétaires et de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021.

2021-003 Mise en place du Forfait « mobilités durables » (FMD)

Madame la Présidente donne la parole à Mme TOURVIEILLE pour présenter ce point.

M. VIEIRA demande si la question d'une indemnité équivalente a été mise en place à la SEGAPAL.

M. BENZEGHIBA se posait la même question. Si ce n'est déjà fait, il pense que ça serait bien de le mettre en place. Il se renseignera.

Le Comité Syndical :

- INSTAURE le Forfait « mobilités durables » (FMD)

- DIT que cette dépense sera imputée au Chapitre 012 – Dépenses de fonctionnement

2021-004 Convention annuelle 2021 pour le programme de travail partenarial avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

A l'unanimité, le Comité syndical :

- APPROUVE la convention, dont le projet est annexé à l'ordre du jour,
- AUTORISE la Présidente à signer ladite convention.
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021, en section de fonctionnement

2021-005 Approbation du rapport d'activité 2019 du Symalim

*Le rapport d'activité est disponible à l'entrée de la salle.
Il a été envoyé à chacun en version PDF, en annexe à l'ordre du jour*

A l'unanimité, le Comité Syndical PREND ACTE de ce rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 16h30.

La Présidente,
Catherine CREUZE

